
Renvoi au comité de la marine de l'adresse du directoire du département de la Seine-Inférieure qui annonce l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un bateau, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de la marine de l'adresse du directoire du département de la Seine-Inférieure qui annonce l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un bateau, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23829_t1_0242_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

35

Les jeunes canoniers de Limoges (1) jurent par les mânes des jeunes héros Barra et Viala, de les venger ou de voler avec eux à l'immortalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Limoges, s.d.] (3).

« De jeunes Républicains, tous au dessous de l'âge de la 1^{re} réquisition, sont depuis longtemps organisés en Compagnie de canoniers : le Département leur ayant accordé un instituteur, ils ont profité de ses leçons, ils vont tous à l'envi 2 fois par jour à l'Exercice, et il règne parmi eux une rivalité de zèle, d'habileté et de courage qui, enflamant leurs cœurs, les rend capables des plus hautes entreprises. Ils connoissent déjà parfaitement la manœuvre, et brûlent de la plus ardante envie de concourir à la pulvérisation des Tyrans, de leurs méprisables suppôts, et des détracteurs de l'humanité. Oui, dignes et vertueux représentans, vous ne dédaignerez pas le généreux dévouement des jeunes canoniers de Limoges; vous vous rapellerez avec intérêt et attendrissement que les Barras, les agricola Viala n'étoient pas plus âgés qu'eux ! ils jurent, par les mânes de ces jeunes héros, de les venger ou de voler avec eux à l'immortalité.

Utilisez leur ardeur, Représentans, donnez l'essor à leur impétueuse jeunesse, ordonnez qu'ils voleront à l'ennemi et soudain l'airain enflâmé par eux moissonnera des milliers d'esclaves.

Que la superbe Albion, dégoûtante de crimes, soit enfin réduite comme une autre Carthage, que ses ruines attestent à l'univers étonné, aux générations futures son opprobre et la gloire du nom français; et faites, ô représentans ! que nous partagions avec nos pères, nos frères, nos parents, l'indicible bonheur de venger l'humanité, la justice et la Vertu ».

CHAMEAU, BRISSAND, Barras CASTELNAU, BELER, DURAND, DURAS, BEAUBRUN, THOMASSIN, BOUDET (*Cap^e* au nom de tous ces camarades).

[P.-v. de la séance du 23 prair. II de la Sté popul. de Limoges].

La Société montagnarde de Limoges, qui a entendu la lecture de l'adresse ci dessus, pénétrée de la plus vive admiration pour l'héroïque dévouement des dignes émules des immortels Barras et Viala, et convaincu qu'il importe éminamment à la République de propager une si glorieuse détermination qui, en faisant connaître les incalculables ressources de la patrie, glassera d'effroi tous ses ennemis; a voté, dans l'élan d'un enthousiasme vraiment républicain, l'impression de l'adresse et l'envoi à toutes les Sociétés affiliées. Le président a donné l'accolade fraternelle aux jeunes canoniers pour preuve du

(1) Haute-Vienne.

(2) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 246.

(3) C 310, pl. 1212, p. 6.

tendre intérêt qu'inspirent les vertus Républicaines et invite la Convention nationale à accéder aux vœux exprimés dans cette adresse.

LEZAUD (*V^e présid.*),
LACAUD (*secrét.*), BARBOU (*secrét.*), TERRAMAUD (*secrét.*).

36

Le directoire du département de la Seine-Inférieure annonce qu'à l'exemple du département de la Marne, il vient d'ouvrir une souscription à l'effet d'offrir à la nation un vaisseau du premier rang, armé et équipé par le département.

[Applaudissements]

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la marine (1).

37

La société populaire de Landerneau (2) félicite la Convention nationale d'avoir déclaré une guerre à mort aux Anglais, et lui témoigne le désir qu'elle a de punir à force ouverte ces insulaires des crimes qu'ils préparent dans les ténèbres.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Landerneau, 18 prair. II] (4).

« Représentans,

Il est donc vrai que les oppresseurs du Monde tiennent encore à l'espoir insensé de triompher, par le crime, de la vertu d'un Peuple qu'ils ne peuvent vaincre par la force; Il est donc vrai que, dans leur aveugle fureur, ils ont la stupidité de croire que le sacrifice de quelques hommes suffit encore pour assurer le triomphe de la tyrannie sur les droits de l'espèce humaine; il est donc vrai qu'ils osent encore croire que les poignards et les poisons peuvent arrêter la propagation du cri terrible de la Liberté qui commande à la Terre avilie de briser le joug du Despotisme. Il est donc vrai que le Despote anglais dispute à tous les Tirans couronnés, l'honneur barbare de les surpasser en perfidie et en cruautés et que le vil troupeau qu'il appelle son Peuple, d'autant plus esclave qu'il se croit libre sous sa verge de fer, consacre le produit de son sol et de son industrie à stipendier des assassins et des empoisonneurs recrutés par le monstre que la justice éternelle a, par votre organe, proclamé l'ennemi du genre humain.

(1) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); Mon., XXI, 246; Débats, n° 665; J. Fr., n° 661; M.U., XLII, 90.

(2) Finistère.

(3) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 474; J. Paris, n° 564; Audit. nat., n° 662; Rép., n° 210; J. Sablier, n° 1443; J. Fr., n° 661.

(4) C 310, pl. 1212, p. 7 et 8.